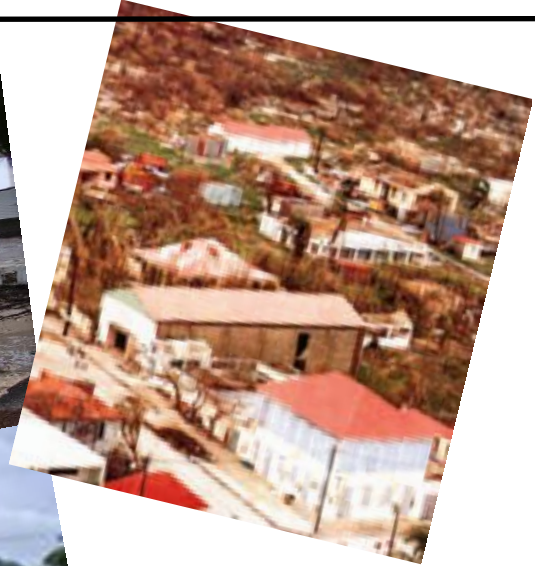




DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE LA DESIRADE



# ORSEC CYCLONE 2015

03 juillet 2015

Comme chaque année, la commune met à jour son dispositif ORSEC Cyclone ainsi que son annuaire d'urgence.

Le terme ORSEC signifie : **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile**, anciennement, *Organisation des Secours*.

C'est un document de gestion de la crise qui permet l'organisation des secours et recense les moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe.

On ne parle plus de «déclenchement du plan ORSEC» mais d'«activation du dispositif ORSEC».

Selon la nature ou l'importance de l'événement, le préfet prend la direction des opérations de secours. Il active en Préfecture le Centre Opérationnel de Départemental.

En cas de cyclone, dès l'alerte **ROUGE**, le maire active en mairie le **Poste de Commandement** (PC), ainsi que les cellules opérationnelles.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, les cellules opérationnelles font remonter les informations au PC qui transmet à son tour au COD en préfecture.

De même le COD donne toutes les indications au PC en fonction de l'évolution du phénomène.

Le dispositif ORSEC est consultable en mairie. Nous vous en proposons un extrait.

## ORGANISATION DU PC

### POSTE DE COMMANDEMENT (MAIRIE)

Tel : 0590 20 11 66 – 0590 20 11 65 – Fax : 0590 20 03 82

*Dès le niveau d'alerte orange, tous les élus devront se réunir au poste de commandement.*

<i>SERVICE</i>	<i>NOM</i>	<i>TEL. FIXE</i>
<b>M. LE MAIRE</b>	Jean-Claude PIOCHE	0590 20 01 76
<b>M. LE 1<sup>er</sup> ADJOINT</b>	Armancy ROBERT	0590 20 01 76
<b>M. LE 5<sup>ème</sup> ADJOINT</b>	Elin DINANE	0590 20 01 76
<b>SECRETARIAT GENERAL</b>	Nicole FAUCHER	0590 20 11 65
<b>PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE</b>	Nathalie BERCHEL Arlette LOCQUET	0590 20 11 66 0590 20 01 76
<b>CHAUFFEUR</b>	Vincent KARAT Alex DINANE	0590 20 94 82

### CELLULES OPÉRATIONNELLES :

*Chaque cellule devra être en relation avec le Poste de Commandement dès l'alerte orange.*

<b>CELLULE MILITAIRE</b>		
<b>COMPOSITION</b>	<b>COORDONNEES</b>	<b>MISSIONS GENERALES</b>
<b>Gendarmerie</b>	17 - 0590 22 47 60	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ordre public</li><li>• Application du PGP (Plan Général de Prévention)</li><li>• Mise en œuvre et suivi des plans</li><li>• Tenir à jour les cartes et tableaux personnels et moyens</li><li>• Faire évacuer les habitations en danger</li><li>• Centraliser le renseignement au profit du PC communal et du COD (Centre Opérationnel Départemental)</li></ul>
<b>S.D.I.S</b>	18 - 0590 20 03 50	
<b>Police</b>	0690 56 04 44	

## CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS

COMPOSITION	COORDONNEES	MISSIONS GENERALES
<b>S.D.I.S</b>  <b>CCAS</b>	18 - 0590 20 03 50  0590 20 17 24	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secours</li><li>• Hébergement</li><li>• Organisation sanitaire</li><li>• Résidents ou transit</li><li>• Alerter et informer les populations, secours aux sinistrés</li><li>• Organiser la continuité de la vie sociale</li></ul>

## CELLULE LOGISTIQUE

COMPOSITION	COORDONNEES	MISSIONS GENERALES
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>  <b>E.D.F</b>	0590 20 94 82  0590 20 01 44	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion et réparation des ressources</li><li>• Mise en œuvre des plans de transport</li><li>• Tenir à jour l'état des disponibilités</li><li>• Établir les prévisions des besoins et organiser les approvisionnements</li><li>• Planifier éventuellement le rationnement de la population (essence, eau, alimentation)</li><li>• Suivi du fonctionnement des réseaux</li><li>• Évaluer les dégâts des infrastructures</li><li>• Rendre compte régulièrement au P.C. communal de l'évolution de la situation et des besoins de la commune</li><li>• Préparer les RASIT (rapport de situation)</li></ul>

## CELLULE COMMUNICATION :

COMPOSITION	COORDONNEES	MISSIONS GENERALES
<b>Armancy ROBERT :</b>  <b>Elin DINANE</b>  <b>Secrétariat :</b> <b>Nicole FAUCHER</b>  <b>Arlette LOCQUET</b>	0590 20 01 76  0590 20 01 76  0590 20 11 65  0590 20 02 41	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer l'accueil téléphonique du PC Communal</li><li>• Assurer en permanence les liaisons avec les autres cellules</li><li>• Assurer en permanence les liaisons et les transmissions avec C.O.D.</li><li>• Contrôler les dispositions à prendre au cours des différentes phases de l'alerte</li><li>• Rédiger et transmettre des documents émanant du PC Communal (envoi et transmission des télécopies, rédaction d'arrêtés...)</li><li>• Tenir à jour la main-courante des événements du PC Communal</li><li>• Faire procéder aux travaux d'urgence</li></ul>

## **PREPARATION DE LA SAISON CYCLONIQUE**

☹ Elaguer les arbres, nettoyer des ravines, salines, ponts, ponceaux et les canalisations avant le 1<sup>er</sup> juin. Constituer un stock de matériels, « stock cyclone », entreposé au centre technique.

☹ Communiquer les informations, dès l'alerte provenant des Administrations Préfectorales, aux écoles et collèges, aux postes et services clés dans la commune.

☹ Dès le niveau d'alerte orange, évacuer sous l'ordre du Maire, les écoles et le collège. Prévenir immédiatement les transporteurs scolaires.

☹ Vérifier, et renouveler si nécessaire la CANTINE ORSEC (trousse de premier secours) actuellement entreposée à la pharmacie de l'île. La caserne des sapeurs pompiers dispose également de deux cantines fournies par le SAMU.

☹ Equiper en: groupe électrogène, matelas, couvertures, lampes, eau et aliments, la Mairie qui est le centre d'hébergement principal pour toute l'île.

☹ Entreposer dès le niveau d'alerte orange, une réserve d'eau potable dans les deux centres d'hébergement à destination des sinistrés (l'école primaire du Bourg et l'école maternelle de Baie-Mahault)

☹ Equiper en groupe électrogène et protéger le matériel de premiers secours de la salle d'urgence en les surélevant dès le niveau d'alerte orange, en cas d'inondation.

☹ Adresser un courrier au gérant de la MEB. (Station service) pour qu'une réserve suffisante de carburant (500 litres de gas-oil et 500 litres d'essence), sont constituée. Elle complétera les réserves de la Municipalité, pour le fonctionnement des équipements de secours et de déblaiements.

☹ Identifier et établir une liste des véhicules communaux et de secours (ambulance, médecin, infirmier, gendarmerie, EDF...) qui auront l'obligation de faire le plein de carburant ainsi que les engins qui risquent d'être réquisitionnés dès la levée de l'alerte.

☹ Dès le niveau d'alerte orange, afficher un avis et diffuser dans tous les quartiers de l'île à l'aide d'un appareil sonore (mégaphone), toutes les consignes nécessaires à la population selon l'évolution du cyclone.

☹ Dès le niveau d'alerte orange, demander aux marins pêcheurs de mettre leurs canots à terre et de sécuriser leurs matériels.

☹ Les personnes malades dont le suivi est assuré par l'Association « Soins Ti Kaz », se verront proposer par celle-ci, soit l'hébergement chez la famille, soit au centre d'hébergement (mairie) dès le niveau d'alerte orange

Les élus de quartier et le personnel du CCAS prendront en charge les autres malades et personnes âgées. Leur transport sera assuré par le service communal en collaboration avec les sapeurs pompiers.

Afin de mieux coordonner leur prise en charge, une liste des personnes âgées, malades ou vivants seules ainsi que le nom de l' élu de quartier responsable, sera dressée et communiquée à l'association Soins Ti Kaz et à la mairie (CCAS). Une copie sera transmise également au SDIS.

☹ Envoyer une note de service à l'ensemble du personnel communal, leur rappelant l'obligation d'être présent à leur poste, dès le niveau d'alerte orange.

☹ Informer la population à l'aide d'affiche, d'annonce à la télévision et en radio, aux dangers que représentent les barrières en tôles durant la période cyclonique et de prendre les dispositions qui s'imposent pour consolider celles-ci.

☹ Faire le plein d'essence ou de gas-oil des véhicules municipaux pendant la période cyclonique, chaque fin de semaine (le samedi).

☺ En cas de panne du réseau de télécommunication, le Poste de Commandement dispose d'un téléphone satellite. Il pourra ainsi communiquer avec le Centre Opérationnel Départemental en préfecture.

☺ L'antenne de la croix rouge à la Désirade dispose de 3 containers, dont 2 sont déjà installés dans les lieux suivants :

- Les Galets (arrivée d'eau)
- Baie-Mahault (lotissement)

Ces containers contiennent du matériel de premier secours (tentes, lits de camp, couvertures, kit hygiène...)

L'antenne de la croix rouge de la Désirade est composée de 11 bénévoles qui sont également formés pour monter le matériel.

En outre, 9 agents communaux ont reçu une formation pour le montage des « Kits abris temporaires » de la Croix Rouge française.

☺ La Commune a fait l'acquisition de 4 systèmes d'alertes sonores situés :

- ✓ aux Galets (caserne des sapeurs pompiers)
- ✓ au Bourg (Mairie et Collège)
- ✓ à Souffleur (antenne TDF sur le plateau)

Les alertes pourront être déclenchées soit manuellement, par télécommande ou téléphone. Un test sera réalisé très prochainement.

☺ La commune a prévu une aire d'entreposage des branchages et autres débris retirés des voies de communication. Ceux-ci seront déposés dans un premier temps sur des terrains vagues à proximité, puis acheminés vers d'autres lieux.

L'espace « Pointe à Colibri » aux Galets est retenu pour les débris du Désert, Bourg, les Sables et Galets ; pour le Souffleur et Baie-Mahault, l'espace « Anse Galets » à Baie-Mahault.

**ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL**

<b>ORGANISME</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>FAX</b>	<b>MAIL</b>
<b>MAIRIE</b>	Jean-Claude PIOCHE	0590 20 01 76	0590 20 03 82	mairiedesirade971@orange.fr
	Armancy ROBERT	0590 20 01 76		mairiedesirade971@orange.fr
	Elin DINANE	0590 20 01 76		mairiedesirade971@orange.fr
<b>DIRECTION DE CABINET</b>	Lys-Andra RIMA	0590 20 11 66		dsd.dircab@gmail.com
<b>SECRETARIAT</b>	Nicole FAUCHER	0590 20 11 65		dgs.desirade@gmail.com
<b>STANDARD</b>	Nathalie BERCHEL	0590 20 01 76		mairiedesirade971@orange.fr
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	Maurice LOCQUET	0590 20 94 82	0590 89 70 54	centechdesirade@orange.fr ct.desirade@gmail.com
	Eddy DERRICK	0590 20 94 82		
<b>URBANISME</b>	Arlette LOCQUET	0590 20 02 41		urban.desirade@orange.fr
<b>CCAS</b>	Lovely DERRICK	0590 20 17 24	0590 20 03 82	ccasdesirade@orange.fr
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	Jean-Pierre ROBIN	0590 20 01 32		desirade.cantine@orange.fr
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	Bruno AVENTURIN	0690 56 04 44		policedesirade@gmail.com
<b>GENDARMERIE</b>		0590 22 47 60	0590 22 47 65	bta.la-desirade@gendarmerie.interieur. gouv.fr
<b>SDIS</b>	Alain SAINT-AURET	0590 48 96 79 CPI St-François		cpi.desirade@sdis971.fr
	Lucienne TINEDOR	18 0590 20 03 50	0590 20 38 92	heureuxceuxkikoi@hotmail.fr
<b>SOINS TI KAZ</b>	Géraldine DEVARIEUX	0590 83 74 91	0590 93 73 57	soinstikaz@orange.fr tikazgcsms@orange.fr

<b>ANTENNE CROIX ROUGE</b>	Jean-Michel MIMIETTE	0690 86 09 25		jean-michel@hotmail.fr
	Gérard LAFARGE			g-l-desirade@caramail.com
	Renny EQUINOXE			Mairiedesirade971@orange.fr
<b>MÉDECIN</b>	Thierry HENNEQUIN	0590 20 01 93	0590 85 06 46	docteur.hennequin@gmail.com
<b>INFIRMIER</b>	Nadine SAIKI	0690 72 73 90		
	Grégory CRESPEL	0690 59 83 54		
	Michel MORICE	0690 72 96 07		
<b>PHARMACIE</b>	Eléonore JACQUET	0590 20 01 28	0590 20 08 94	jacquet.eleonore@orange.fr
<b>EDF</b>	Jacky FOUCAN	0590 20 01 44	0590 20 05 05	jacky.foucan@edf.fr
<b>GÉNÉRALE DES EAUX</b>	Bernier KARAT	0590 20 05 59		
<b>COLLÈGE</b>	Jon OLIVIER- FORSMAN	0590 20 06 16	0590 20 09 99	principal.9710033j@ac-guadeloupe.fr
<b>ÉCOLE PRIMAIRE</b>	Ciana PLACERDAT	0590 20 04 79	0590 24 84 57	ce.9710532b@ac-guadeloupe.fr
<b>ÉCOLE MATERNELLE</b>	José ATRIDE	0590 20 04 64		



## **PRINCIPAUX CENTRES D'HEBERGEMENT A DESTINATION DES SINISTRES**

### **I – LE GROUPE SCOLAIRE LOUIS-ADRIEN THIONVILLE**

#### **RESPONSABLES**

M. SAINT-AURET Jacques Irénée

M. EVUORT Nicolas

Mme EVUORT Siméronie (responsable des clés)

### **II- L'ECOLE MATERNELLE DE BAIE-MAHAULT**

#### **RESPONSABLE**

M. TALCONE Hugues

Mme SAINT-AURET Armante (responsable des clés) :

Chacun de ces centres devra être scrupuleusement inspecté et sécurisé par les services compétents.

Il est indispensable que ces centres d'hébergement soient dotés chacun d'un groupe électrogène et d'une réserve d'eau potable.

## **LISTE DES BATIMENTS ET MAISONS QUI REPRESENTENT UN DANGER POUR LA POPULATION**

La Commission de Sécurité signale que les maisons du quartier du **SOUFFLEUR**, bien que construites pour résister aux ouragans ne peuvent être retenues comme des abris sûrs. En effet, cette zone est sujette aux avalanches rocheuses. Ce risque est aggravé par les pluies diluviennes accompagnant les cyclones.

D'une manière générale, dans le **BOURG**, toutes les maisons en **BORDURE DE MER** et au **SUD** de la route départementale n°207 sont à **E V I T E R**.

## LISTE DE MATERIELS ET VEHICULES

ENTREPRISE	LIEU	MATÉRIEL
SAPEURS POMPIERS 0590 20 03 50	CASERNE DES SAPEURS POMPIERS LES GALETS	1 camion pompe - 1 ambulance 1 VPI (véhicule de première intervention) 1 pied de biche - Brancards
M. VILLENEUVE Guy 0590 20 04 26	BEAUSEJOUR	1 pelle sur chenille - 2 tractopelles 1 Camion grue – 1 grue routière – 1 auto bétonnière – 1 trancheuse à béton – 1 rouleau compacteur + chariot de transport - 1 meuleuse – 1 dameuse - 1 pompe à eau – 1 groupe électrogène 1 marteau piqueur – divers outillages
CROIX ROUGE FRANÇAISE 0690 86 09 25	LES GALETS BAIE-MAHAULT	30 kits abris – 60 bâches – 1000 couvertures de survie – 2 tentes 45m <sup>2</sup> - 3 tentes 16m <sup>2</sup> - 40 lits de camp – 100 couvertures laines 1 grpe électrogène – 2 percolateurs – 2 générateurs d'eau chaude – 4 kits bureau – 6 kits scolaire <i>(répartis dans les différents containers)</i>
M. POTINO Edgard 0590 20 03 51	BEAUSEJOUR	1 camion 1 tractopelle
M. RIMA Lucien 0590 20 04 61	LE DESERT	1 camion benne - 1 pompe à eau 2 marteaux piqueurs – 2 élévateurs 1 groupe électrogène – 1 pied de biche
COMMUNE DE LA DESIRADE 0590 20 94 82	BEAUSEJOUR	2 tronçonneuses – 3 pioches – 1 massette 1 perche - 2 camions – 1 tracteur – 1 nacelle -2 groupes électrogènes divers outillages
SAINT-AURET Alain 0590 50 35 73	LES GALETS	3 tronçonneuses – 2 perches à élaguer 1 broyeur – 1 camion benne
POTINO Jean-Claude 0590 20 01 06	LE DESERT	1 tractopelle
BERCHEL Alain 0590 20 04 52	BAIE-MAHAULT	1 camion benne
ROBERT Hyacinthe	BAIE -MAHAULT	1 camion benne 1 toupie à béton
CONTARET Joseph  Tel/Fax : 0590 20 03 03	LE DÉSERT	1 mini pelle – 1 marteau piqueur 1 camion benne – 2 groupes électrogènes 1 perche à élaguer 3 tronçonneuses
SABLON Cédric	LES SABLES	1 tracteur 2 tronçonneuses - débroussailleuse 1 perche Divers outillages d'élagage

DISPOSITIONS PREPARATOIRES

A LA SAISON

CYCLONIQUE

## Missions des Maires

- Rédiger, diffuser et faire observer par les agents communaux toutes les consignes internes relatives à la sécurité des personnes et à la protection du patrimoine
- S'assurer de la bonne organisation et du fonctionnement du PC communal (logistique, moyens de communication, relève des personnels...);
- Mettre à jour l'annuaire d'urgence et le transmettre rapidement au SIDPC ;
- Organiser et préparer les équipes municipales ;
- Veiller à la réalisation de l'entretien des ravines et organiser l'élagage des arbres menaçant les lignes aériennes EDF et ORANGE;
- Sensibiliser les administrés à leur préparation et leur organisation et les informer des dispositions prises par le maire.

### NIVEAU



- Vérifier le dispositif de gestion de crise et la disponibilité des personnels chargés de l'activation et du fonctionnement du PC ;
- Inventorier les besoins pour l'accueil des populations en abris sûrs ;
- Organiser la prise en charge des personnes dites « vulnérables » ;
- Se tenir informé de l'évolution du phénomène....

### NIVEAU



- Mettre en œuvre au besoin les procédures d'évacuation des personnes vulnérables et la prise en charge des personnes médicalisées à domicile, voire organiser les évacuations préventives des populations exposées à la houle ou inondation ;
- Enclencher l'activation des PC et préparer le dispositif de gestion de crise ;
- Mettre en service le téléphone satellitaire / liaison radio / groupes électrogènes
- Mettre en sécurité les infrastructures stratégiques

### NIVEAU



- Armer les PC et en informer le COD (arrêté déclenchement PCS)
- Organiser les relèves de personnels
- Ouverture des abris sûrs

### NIVEAU



- Répercuter les consignes de confinement et les faire respecter ;
- S'assurer que les populations sont à l'abri et en sécurité ;
- Rendre compte sans délai au COD de toutes difficultés ou besoins identifiés

### NIVEAU



- Dès la consigne reçue, déclencher les opérations de reconnaissance sur le terrain ;
- Veiller au maintien de l'interdiction de circuler des administrés ;
- Établir et remonter dès que possible au COD un premier bilan des dégâts constatés et exprimer les besoins les plus urgents ;
- Organiser la prise en charge des sans-abris....

# CONSIGNES AUX POPULATIONS EN CAS DE CYCLONE

## DES LE DEBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE – JUIN -

- Constituez et stockez en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable : **riz, haricots, conserve, sucre, lait en poudre, huile biscuits etc...**
- Prévoyez une réserve d'eau potable – au moins 60 litres d'eau minérale – et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions des services de la DSDS.
- Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et les outils susceptibles d'être utilisés après l'ouragan – **hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâches, contre-plaqué, bidon plastique type jerrycan, serpillière, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes.**
- Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premier secours – **pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresse, sparadrap.**
- Consolidez la maison au niveau des issues – portes et fenêtres.
- Vérifiez et consolidez les cas échéant la toiture.
- Veillez au bon entretien du Système d'évacuation des eaux pluviales – chéneaux, gouttières ...
- Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins.
- Disposez d'un poste radio portatif et d'une réserve de piles.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours – **lampes électriques, avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant.**
- Assurez-vous que vous-même et vos proches et voisins connaissent les consignes de sécurité.
- Consultez en mairie la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées.
- Assurez-vous que vos vaccinations et celles de votre entourage contre le tétanos et la polio sont à jour.

## **DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE :**

- Consolidez éventuellement les portes et fenêtres, panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volets, renforcez en les attachant les crochets et les crémones.
- Haubanez les cases légères et les auvents – corde ou câble, blocs de pierre, pieux, etc...
- Dans les maisons non fixées au sol – cases ou caravanes – qui devront impérativement être évacuées en cas de confirmation de la menace, disposez sur le plancher des objets lourds – blocs de pierre – pour augmenter l'adhérence.
- Protéger les baies vitrées à l'aide de feuilles de contre-plaqué – 5 mm, placées à l'extérieur ou à défaut placez sur les deux faces en diagonale et en médiane des bandes de papier collant – bande large – qui augmenteront la résistance des baies et surtout éviteront les projections de bris de verre en cas d'impact d'objet emportés par le vent.
- Enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles.
- Organisez si cela n'est pas déjà fait votre survie par le stockage de nourriture et de matériels divers – (cf consignes plus haut avant la saison cyclonique).
- Démontez les antennes de télévision et radio.
- Faites le plein de carburant du véhicule et évitez toutefois d'entreprendre de longs déplacements.
- Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant.
- Mettez les documents officiels – **papier d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin** notamment – à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que **les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens**.
- Rentrez à l'abri les animaux – chiens, chats, volailles et cheptel.
- Restez à l'écoute des émissions d'information diffusées par les chaînes de télévisions et de radio.

### **CONSIGNES PARTICULIERES AU MARINS PECHEURS :**

- Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les municipalités et mettre à l'abri tous les matériels de pêche.
- Rester à l'écoute des fréquences d'urgence afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace.

### **CONSIGNES PARTICULIERES AUX COMMERCANTS ET ENTREPRISES**

- Placer les denrées périssables et de valeur hors d'atteinte de l'eau et démonter les installations aériennes, échafaudages, les grues en girouette sur les chantiers etc...

**NOTA BENE** : l'activité économique et sociale continue normalement, certains organismes ou services, tels que les établissements scolaires peuvent être amenés à cesser leur activité sur ordre de leur hiérarchie, informée par la Préfecture.

# **DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ROUGE**

## **MISE A L'ABRI**

- Cessez vos activités et regagnez immédiatement votre domicile et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, regagnez immédiatement un abri sûr signalé par les services municipaux, les centres de secours des sapeurs pompiers, la police nationale ou la gendarmerie nationale.
- En cas d'hébergement dans un des abris sûrs de la commune au lieu du domicile, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Débranchez les antennes de télévision.
- Restez à l'écoute des émissions de radio.

## **CONFINEMENT**

Lorsque les effets du cyclone commencent à être ressentis sur tout ou partie du département, le Préfet procédera à une diffusion du message de confinement qui signifie :

- L'interdiction de sortir des abris et habitations.
- La stricte interdiction de se déplacer et d'utiliser les véhicules.

Seuls les services d'intervention – sapeurs pompiers, police, gendarmerie, services municipaux – effectuent un dernier contrôle lors de la diffusion de la consigne de confinement.

## **PENDANT LE PASSAGE DE L'OURAGAN**

- Écoutez les émissions de radio (Guadeloupe 1ère et RCI)
- Ne quittez sous aucun prétexte votre abri jusqu'à la levée de l'alerte qui sera diffusée par la radio.
- Soyez en mesure de procéder aux travaux de consolidation des portes et des fenêtres de la maison ou de l'appartement.
- Éloignez-vous des baies vitrées.
- Coupez le courant électrique du réseau.
- N'utilisez pas de feu à flamme nue.

## **APRES LE PASSAGE DE L'OURAGAN**

Mise en œuvre des secours

- Au déclenchement de la mise en œuvre des secours diffusée par les radions procédez à une reconnaissance des environs immédiats de votre domicile.
- Tout risque n'est pas écarté tant que l'alerte n'a pas été levée, aussi ne vous déplacez qu'en cas d'urgence absolue.
- Si vous êtes blessé ou malade consultez votre médecin ou le centre de secours le plus proche.
- Assurez vous que vos voisins isolés – notamment les personnes âgées n'ont pas besoin de secours, signalez les blessés ou les victimes éventuelles aux services de secours – sapeurs pompiers, gendarmerie, police, municipalité.
- Rassemblez en un seul lieu les animaux – chiens, chats et cheptel morts - afin que les services concernés procèdent à leur évacuation et au traitement des carcasses.
- Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation.



## **APRES LA LEVEE DE L'ALERTE PAR LE PREFET NIVEAU GRIS**

- Évitez les déplacements importants en véhicules et le cas échéant conduisez avec la plus extrême prudence.
- Ne touchez pas et signalez immédiatement les fils électriques rompus ou tombés à terre.
- Procéder aux réparations du domicile.






### **CONSIGNES SUR LE PLAN ALIMENTAIRE**

▪ **Ne consommez jamais d'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution** – des informations seront données par la radio et la télévision – en attendant utilisez l'eau minérale potable mis en réserve.

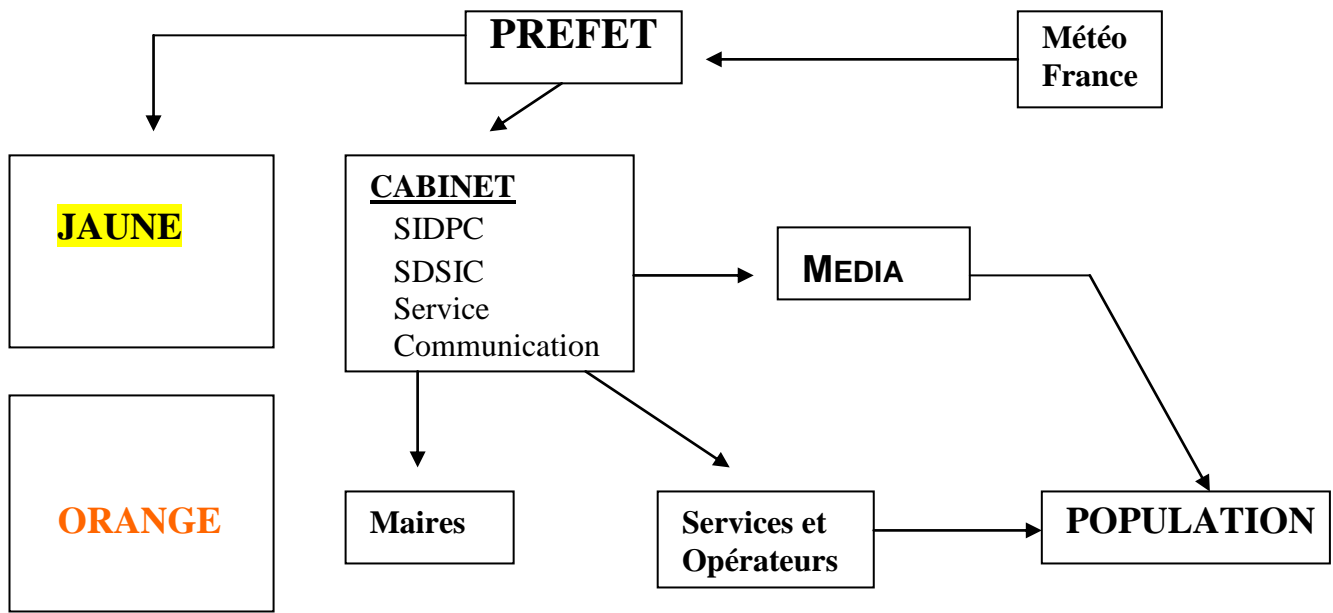
- En cas d'urgence si vous ne disposez pas d'eau en bouteille, deux solutions vous sont offertes :
  - ✓ Faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la battre pour la ré oxygéner.
  - ✓ Ajouter trois gouttes d'eau de javel reconstituées par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer pendant au moins 30 minutes.
  - ✓ En cas de coupure prolongée de l'électricité ne consommez pas les aliments restés au congélateur ou réfrigérateur.

L'ALERTE

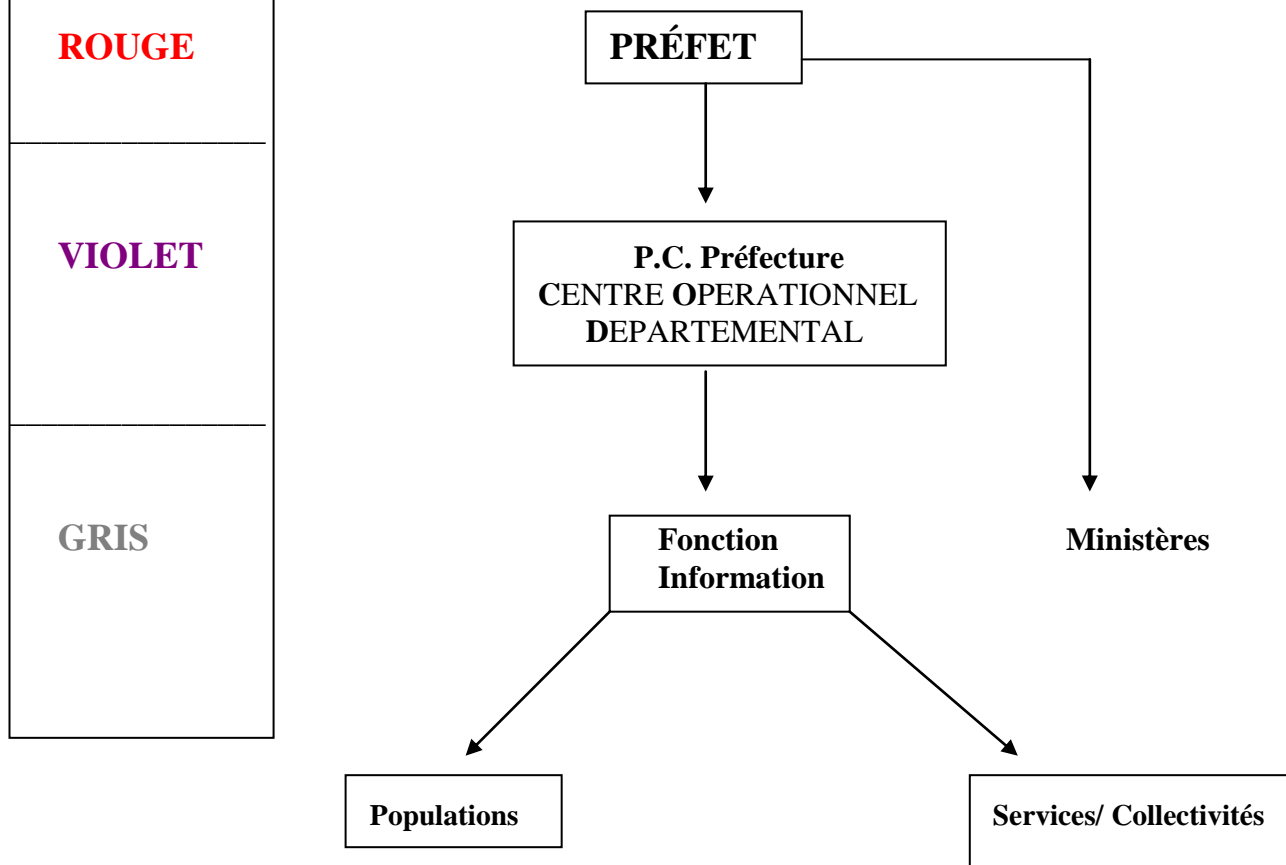
## Les Niveaux d'Alerte Cyclonique

NIVEAU	DÉLAIS	ATTITUDE
<b>JAUNE</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lorsque le phénomène peut concerner la Guadeloupe au-delà de 36 h (48 à 72 h)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vigilance des services</li> <li>- la population n'a pas à prendre de mesures particulières à ce stade.</li> </ul>
<b>ORANGE</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenchée 24 à 36 h avant début des vents forts prévus (&gt; 63 km/h) ;</li> <li>- risque probable que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bulletin de suivi de Météo France toutes les 6 heures en général ;</li> <li>- phase de préparation pour la population : achats de précaution complémentaires, préparation des habitations et des abris ainsi que des alentours etc....</li> </ul>
<b>ROUGE</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenchée 6 à 12 h avant les vents forts prévus (&gt;63 km/h)</li> <li>- risque fort que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe</li> <li>- maximum du niveau d'alerte pour un cyclone à impact modéré ou assez fort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cessation des activités professionnelles, commerciales et scolaires.</li> <li style="text-align: center;"><b><u>CHACUN REJOINT SON LIEU D'HABITATION OU ABRI.</u></b></li> <li>- bulletin de suivi de Météo-France toutes les 3 h en général</li> <li>- les cellules de crise, C.O.D. et P.C., sont activées.</li> </ul>
<b>VIOLET</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- passage du cyclone violent imminent sur tout ou une partie du département (ou territoire). Premiers effets déjà ressentis.</li> <li>- mise en œuvre des secours dès que les effets les plus forts et dangereux du cyclone ont cessé, population toujours à l'abri.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lors du passage du phénomène une information spécifique est diffusée pour que la population respecte dès lors un strict confinement dans les maisons ou les abris, la circulation est interdite.</li> </ul>
<b>GRIS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenchée après impact d'un cyclone, dès que les conditions météorologiques le permettent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- débute par les reconnaissances aériennes et terrestres ;</li> <li>- se poursuit par les travaux ;</li> <li>- met fin au confinement.</li> </ul>

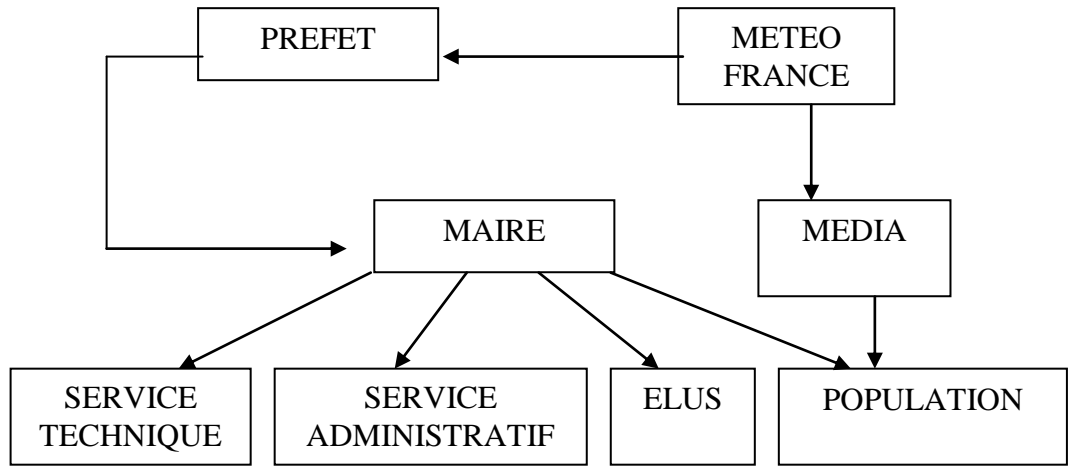
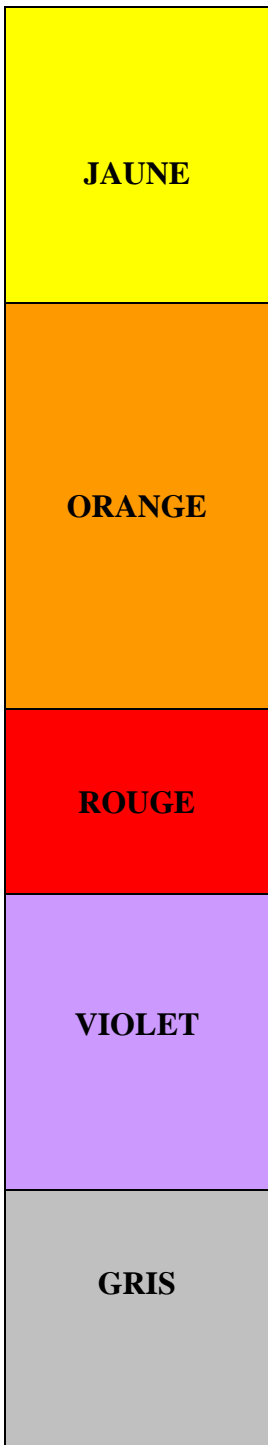
**SCHEMA GENERAL D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS**



**Mise en place du COD et des P.C Communaux**



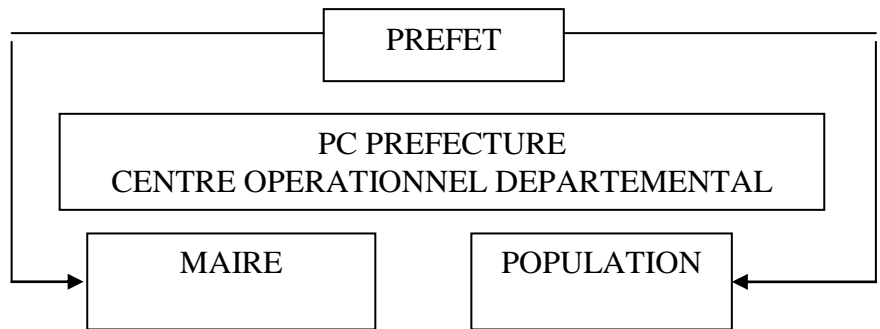
**SCHEMA D'ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS**  
**PC COMMUNAL**



*Tout le personnel doit regagner son poste de travail.*

**ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT  
(PC MAIRIE)**

**CONFINEMENT**



*Tout le personnel doit regagner son poste de travail.*

**LISTE DES BÉNÉVOLES  
DE L'ANTENNE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE  
DE LA DESIRADE  
POUR LA SAISON CYCLONIQUE 2015**

<b>QUARTIER</b>	<b>NOM</b>
<b>LES GALETS</b>	LAFARGE Gérard (suppléant) ALEXIS Jean-Marie
<b>BEAUSÉJOUR</b>	EQUINOXE Renny
	MIMIETTE Jean Michel (Responsable)
	PALMIER Caroline
	DEVARIEUX Géraldine
	SAINT-AURET Mario
	LEJUEZ Jimmy
	LEJUEZ Sabrina
<b>LE SOUFFLEUR</b>	BENDOUDOUH Suzie
<b>BAIE-MAHAULT</b>	ROBERT Michel

**LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL**  
**AYANT SUIVI UNE FORMATION SUR LE MONTAGE**  
**DES « KITS ABRIS TEMPORAIRES »**  
**DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE**

- Mme MONLOUIS Christine
- Mme BERCHEL Katia
- Mme LAGUERRE Valérie
- Me TALCONE Colette
- Mme RADIPALY Marie-Louise
- M. BERCHEL Raoul
- M. DINANE Rameau
- M. TALCONE Nicolas
- M. PALIE Gaël

## LES RESPONSABLES CHARGES DE DIFFUSER LES CONSIGNES

TOUS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES EMPLOYES MUNICIPAUX  
SONT CHARGES DE DIFFUSER LES CONSIGNES

### EQUIPE DE SECOURS ET DE DEBLAIEMENT

- **LES EMPLOYES COMMUNAUX** (plus spécifiquement ceux du service environnement).
- **LES SAPEURS POMPIERS**
- **LES ENTREPRENEURS ET LEURS ENGINS**
- **DES VOLONTAIRES**

LE DISPOSITIF ORSEC CYCLONE 2015  
EST CONSULTABLE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

